



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine

PROCES-VERBAL

7 avril 2023



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Sommaire

1	❖ Participation à l'Assemblée Générale	p.3
2	❖ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau.....	p.4
3	❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2021	p.4
4	❖ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine	p.4
5	❖ Résolutions financières	p.4
6	❖ Intervention et présentation de la motion par Didier BULTEL.....	p.5
7	❖ Vie mutualiste : Rétrospective 2022 et Perspective 2023	p.7
8	❖ Intervention du 1 ^{er} Vice-Président Didier BULTEL	p.7
9	❖ Modification du lieu de l'événement	p.7
10	❖ Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY.....	p.7
11	❖ Intervention de François-Emmanuel BLANC	p.7
12	❖ Questions débat avec la salle	p.7
13	❖ Clôture de l'Assemblée Générale.....	p.13
	ANNEXE 1	p.14
	ANNEXE 2	p.17
	ANNEXE 3	p.19

1 ❖ Participation à l'Assemblée Générale

Sur 295 délégués en exercice, 97 présents et 47 sont représentés, soit un taux de participation de **49%**.

Détail de la participation des Délégués à l'Assemblée Générale 2022 :

	Convoqués	Présents	% de présents	Représentés (pouvoirs)	Total des présents ou représentés	% de présents ou représentés
Délégués 1 ^{er} collège	102	40	39 %	12	52	51 %
Délégués 2 ^{ème} collège	139	48	35 %	26	74	53 %
Délégués 3 ^{ème} collège	54	9	17%	9	18	33 %
Total Délégués	295	97	33 %	47	144	49 %

On note parmi les personnalités :

- du département de l'Indre

M. Rik VANDERVERVEN, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre ; M. Nicolas PAILLOUX, Président Chambre d'Agriculture de l'Indre ; M. Alain JARDAT, Président de la CAF de l'Indre ; M. Thierry TOUCHET, Président de la CPAM de l'Indre ; M. Jean-Pierre GOYER, Président Familles Rurales - Fédération Départementale de l'Indre ; M. Dominique BLONDEAU, Président SOLiHA Indre.

- du département de l'Indre-et-Loire

M. Henry FREMONT, Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ; M. Philippe BRUNEAU, Président de la Laiterie de Verneuil.

- du département du Loir-et-Cher

M. Marc CIEPIELEWSKI, Service Départemental du Renseignement Territorial 41; M. Alain PARDÉ, Société Départementale d'Agriculture du Loir-et-Cher ; M. Sébastien CHAUVÉAU, Directeur Lycée Agricole de Montoire sur Loir.

- pour la MSA Beauce Coeur de Loire

Mme Cendrine CHERON, Présidente ; M. Max DE TAILLANDIER, Responsable de la Vie Mutualiste et Communication.

- pour la région Centre-Val de Loire

M. Jacques BIET, Directeur délégué ARCMSA ; M. Florent GARCIA, Vice-Président de la CARSAT Centre-Val de Loire ; Mme. Valérie CHARTIER, Présidente Groupama Paris Val de Loire ; M. Bruno TARDIEU, Président Crédit Agricole Centre Ouest.

- pour la CCMSA

M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA.

2 ❖ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau

Après s'être assuré que le quorum est atteint, M. Pascal CORMERY ouvre la séance à 9h45.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnalités.

L'Assemblée Générale valide les propositions de M. Pascal CORMERY concernant la constitution du bureau de l'Assemblée, composé comme suit :

1er collègue – M. Pierre ROBIN (37 : EL Amboise-Bléré-Château-Renault-Vouvray)

2ème collègue – M. Stéphane LAMY (41 : EL Beauce – Val de Cisse)

3ème collègue – M. Arnaud DENORMANDIE (36 : EL Marche Bas-Berry)

M. Étienne LE MAUR, Directeur Général, est désigné comme secrétaire de séance.

3 ❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2022

M. Pascal CORMERY indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale de la MSA Berry-Touraine de 2022 a été mis à disposition sur le site internet et adressé par courrier aux délégués titulaires le 13 février dernier. Il soumet ce procès verbal au vote des délégués.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

4 ❖ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine

PARTIE 1 : Le rapport d'activité en vidéo → [consulter la vidéo](#)

PARTIE 2 : Intervention de Etienne LE MAUR sur les thèmes suivants :

- La politique d'accueil
 1. Les nouveautés 2022
 2. Perspectives 2023
- Les effectifs et le coût de gestion
 3. Maîtrise des stocks
 4. Les effectifs affectés aux missions de la MSA
- Les enjeux en matière d'activité
- Préparation de la stratégie MSA à l'horizon 2030

→ Consulter l'intervention intégrale en *annexe 1*.

5 ❖ Résolutions financières

Rappel réglementaire

Seule la réserve de médecine du travail demeure dans les budgets des caisses de MSA.

L'assemblée générale vote uniquement sur l'affectation du résultat de la médecine du travail.

Décision relative à l'approbation de la gestion du Conseil d'administration :

Vu les articles L 723-35, R 723-106 du code rural,

Vu le rapport général du Conseil d'Administration,

L'assemblée générale de la caisse Berry-Touraine,

- approuve la gestion du Conseil d'Administration,
- approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration.

Décision relative à l'affectation du résultat de la médecine du travail :

Le montant maximum de la réserve de médecine du travail est fixé réglementairement à la moitié des dépenses du dernier exercice, soit 821 321,97 € pour 2022.

Le montant de la réserve fin 2021 est de 846 951,81 €.

Le résultat 2022 de la médecine du travail étant excédentaire de 563 026 €, l'assemblée générale décide l'affectation de 14 370,16 € à la réserve de médecine du travail.

6 ❖ Présentation de la motion par le 1^{er} Vice-Président, Didier BULTEL

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Les délégués cantonaux de la MSA Berry-Touraine, réunis en Assemblée Générale le 07 avril 2023, expriment leur attachement au caractère professionnel de leur régime de protection sociale. Ils souhaitent que le rôle de la MSA sur les territoires soit soutenu par les Pouvoirs Publics et que l'offre de services développée en réponse aux nouveaux enjeux du monde rural soit reconnue. Ils demandent en outre l'amélioration de la législation dans les domaines suivants :

COTISATIONS

- L'affiliation au régime agricole des activités de négoce, transformation, conditionnement, commercialisation des produits agricoles, ainsi que des activités de conseil en agriculture.
- La mise en place d'une contribution au financement de la protection sociale française par les entreprises de travail temporaire mettant à disposition des exploitants agricoles de la main d'œuvre étrangère.
- L'assujettissement à une contribution au financement du régime agricole des terres à potentiel agricole non exploité (terres de chasse privée, des aires de pêche et de bois, friches, ...).
- La suppression de l'exonération partielle des cotisations durant les 5 premières années d'activité des Jeunes Agriculteurs, et l'instauration d'une exonération de cotisations modulée sur 5 ans, pouvant inclure 2 années blanches, au choix de l'exploitant.
- L'affiliation au régime agricole des étudiants de l'enseignement agricole, privé ou public.

SANTÉ

- L'amélioration de l'accès aux soins par une lutte efficace contre la désertification médicale qui pénalise les personnes éloignées des Centres de soins, et qui renchérit le coût des transports. A cette fin, certaines mesures pourraient promouvoir l'installation des professionnels de santé dans les zones rurales et favoriser une répartition équilibrée des praticiens sur les territoires.
- Soumettre les médecins libéraux à une autorisation d'installation afin de mieux répartir l'offre de soins

- Améliorer l'accompagnement des étudiants en médecine afin de limiter les abandons en cours de formation
- La prise en compte du risque dépendance géré dans le cadre de la protection sociale, qui permettrait une prise en charge équitable pour toutes les catégories de population.
- La réduction du reste à charge relatif à tous les soins et opérations chirurgicales réalisés dans les domaines optique, dentaire et audition en améliorant l'offre de soins du 100 % santé.
- La création d'une cotisation spécifique auprès des non salariés, de façon à leur ouvrir droit à la médecine du travail au même titre que les salariés.
- Autoriser la prise d'un congé de naissance et du congé paternité dans les 6 mois suivants la naissance de l'enfant, sans condition de date et d'enchaînement des motifs. Pour les non salariés, sans avoir à formuler une demande auprès du service de remplacement 1 mois avant la naissance.

PRÉVENTION DE LA SANTÉ

- L'examen de la dentition tous les 2 ans pour les adultes, au même titre que le dépistage des cancers du sein et colorectal ; l'intégration d'un examen dentaire systématique dans le protocole des Instants Santé.

FAMILLE

- L'exclusion des revenus d'apprentissage des ressources du foyer pour le calcul des droits aux prestations, ainsi que les revenus non fiscalisés pour les enfants à charge (travail saisonnier, travail d'été, travail étudiant...).

RETRAITE

- L'indexation des retraites sur l'indice INSEE du coût de la vie afin de lutter contre la perte de pouvoir d'achat des plus fragiles
- La remise en place d'un système de pré-retraite pour les exploitants agricoles cumulant des difficultés de santé et économiques.
- La forfaitisation de la majoration de retraite accordée aux ressortissants dès le premier enfant, quel que soit le montant de la pension de base.
- L'amélioration du caractère contributif de la retraite proportionnelle des NSA, en supprimant ou en réévaluant le plafond lié aux revenus des exploitations
- Dans le cadre de la réforme des retraites, mesurer et prendre en considération la pénibilité de tous les métiers notamment agricoles, en associant la MSA à l'identification des critères

VIE MUTUALISTE

- La révision du statut de délégué suppléant, ou suivant de liste, afin de permettre le remplacement du titulaire à l'Assemblée Générale annuelle, avec un droit de vote.
- La parité, au sein des Conseils d'Administration, entre les composantes des salariés et des non salariés.

L'Assemblée Générale adopte la motion à l'unanimité.

7 ❖ Vie mutualiste : Rétrospective 2022 et Perspective 2023

Projection d'un film → [consulter la vidéo](#)

8 ❖ Intervention du 1er Vice-Président, Didier BULTEL

Intervention de Didier BULTEL sur les thèmes suivants :

- L'action commune intitulée « Engagés pour l'alimentation »
- Noël solidaire
- Le bien-être en agriculture
- Le projet de réforme des retraites

→ Consulter l'intervention intégrale en *annexe 2*.

10 ❖ Modification du lieu de l'événement

A 11h, suite à un incident technique dans le bâtiment, tous les participants à l'Assemblée Générale ont dû évacuer les locaux de la salle des Congrès d'Issoudun afin de permettre la mise en sécurité des locaux. Suite à un transfert rapide, les travaux ont repris dans les locaux au Pepsi à Issoudun. Les conditions logistiques étant toutefois dégradées, il n'a pas été possible de continuer à enregistrer les débats.

11 ❖ Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY

Intervention de M.Pascal CORMERY sur les thèmes suivants :

- Rétrospectives de 2022
- Les perspectives de 2023
- Les défis de demain

→ Consulter l'intervention intégrale en *annexe 3*.

12 ❖ Intervention de François-Emmanuel BLANC

Intervention de M. François-Emmanuel Blanc sur les thèmes suivants :

- Accès aux soins
- Déserts médicaux
- Accompagnement du vieillissement

13 ❖ Questions débat avec la salle

La vie mutualiste repose sur les délégués.

Or, pour l'expression des vœux pour l'AG, le calendrier n'a pas permis la mise en place de temps de débats et d'échanges, en réunion entre les délégués. Cela a donc été un frein au fonctionne-

ment démocratique de la MSA, et il a été un déni du rôle des délégués !

Comment comptez-vous mettre en place une organisation redonnant une place prépondérante aux délégués, pour qu'ils soient entendus dans leur rôle ?

Comment comptez-vous mettre en place une organisation instaurant un fonctionnement plus démocratique, une organisation permettant un travail plus efficace ?

En effet, les propositions des délégués devant être validées par les Comités Paritaires des Non Salariés et Salariés le calendrier n'a pas permis cette année un temps d'échanges en échelon local la campagne de réunions se terminant tardivement.

Toutefois, compte tenu du taux de présence des délégués lors des réunions des échelons locaux (23%), il nous a semblé qu'une consultation directe auprès de 100% des délégués permettait d'amplifier le processus démocratique puisque chacun avait la possibilité de s'exprimer.

Pour les années à venir, nous serons vigilants à respecter les différentes étapes et les échéances habituelles :

- Campagne des réunions des EL = Novembre 2023 (demander aux Présidents d'Échelons de bien positionner leurs réunions en conséquence)
- CPSS-NS = janvier 2024
- CA = février 2024
- AG = avril 2024

Pourquoi, face à une réforme retraite qui n'en est qu'au stade de réflexions et négociations, la MSA Berry Touraine (+ Beauce Val de Loire – Mutualisation) se permet-elle de bloquer volontairement des dossiers retraites.

Le régime général instruit tous les dossiers au fur et à mesure ; sans restriction.

Cela fait une différence entre le 2 régimes, et pas en la faveur de la MSA Berry-Touraine.

Toutes les demandes de retraite déposées pour toutes les dates d'effet allant jusqu'au 01/08/2023 inclus sont traitées. Ces demandes bénéficient de l'ancienne législation. La CARSAT procède à l'identique.

Seules les demandes de retraite avec une entrée en jouissance au 01/09/2023 et suivantes sont bloquées dans l'attente des décrets d'application de la réforme pour application.

Les demandes d'attestation de retraite anticipées sont adressées pour les départs avec une entrée en jouissance jusqu'au 01/08/2023.

Que prévoit la MSA Berry Touraine pour sensibiliser les salariés sur l'importance des visites médicales de pré-reprise auprès de la médecine du travail (après un arrêt longue maladie/+ de 45 jours) ?

Cela éviterait que certains salariés se retrouvent en inaptitude, faute d'adaptabilité de leur poste de travail.

Cette problématique est partagée avec le régime général. Au-delà de la sensibilisation des salariés, il faudrait parvenir à mettre en oeuvre une meilleure coordination entre les professionnels de santé, notamment médecins du travail et médecins conseil, pour anticiper une dégradation des situations. Cela nécessite des moyens en conséquence (informatique, médical, administratif). Le service SST de la MSA Berry-Touraine est en cours de consolidation, la question des visites de pré-reprise fera l'objet d'un travail en interne et avec les entreprises.

Par ailleurs, les services sociaux, conjointement avec le contrôle médical et les médecins du travail, accompagnent les personnes en risque de désinsertion professionnelle, par une approche globale du maintien en emploi, notamment via l'adaptation au poste de travail.

Cet accompagnement vise en particulier les Assurés en arrêt de travail et/ou en situation de handicap,

et/ou souffrant de problèmes de santé ayant un impact sur leur employabilité.

**Les délais de remboursement de frais de soins et des indemnités journalières sont inacceptables
Qu'est-ce que la MSA Berry Touraine prévoit pour palier ces délais de traitement qui mettent les ressortissants dans l'attente d'une réponse, et les plonge dans une difficulté financière ?**

La crise covid 2020 - 2021 a posé des problèmes de gestion importants à la MSA, tant en termes humains (le virus a touché aussi les équipes) que de gestion (des milliers de demandes en plus avec des procédures faites dans l'urgence). Fin 2022 nous sommes revenus à des délais normaux : environ 20 jours pour les indemnités journalières et les frais de soin, à réception de tous les documents. A noter que l'envoi des documents par les services en ligne ou la télétransmission chez les professionnels de santé permet d'accélérer leur instruction et les paiements, ainsi que la qualité des DSN transmises par les employeurs.

Entre 20 et 25 jours pour les IJ en moyenne annuelle 2022, 15 jours pour les feuilles de soins papier, 1 jour pour les feuilles de soins télétransmises.

Sur janvier / février 2023, entre 15 et 22 jours pour les Indemnités Journalières => sortie de crise Covid.

Pourrait-il y avoir une alerte par mail pour indiquer aux adhérents qu'il y a un document qui est en ligne dans leur dossier adhérent ?

Exemple : adhérent a vu dans son dossier adhérent (les documents) un courrier dans lequel la MSA lui demande des documents complémentaires, et ce, sous un délai de 30 jours. A défaut le dossier serait classé dans suite.

Il est regrettable qu'une alerte par mail ne soit pas envoyée à l'adhérent. S'il n'avait pas consulté son dossier il n'aurait pas répondu dans les délais et donc aurait perdu l'avantage de bénéficier de ses droits.

Tout ajout de document dans l'Espace Privé du service en ligne de l'adhérent est associé à l'envoi automatique d'une notification par mail. Il s'agit d'une programmation nationale gérée par la Caisse Centrale.

Il est cependant possible que le mail soit arrivé dans le dossier SPAM de l'adhérent, auquel cas il faut qu'il valide la MSA comme expéditeur sécurisé.

Pourquoi la MSA envoie-t-elle au format papier le « rattrapage des cotisations » ?

Ce sont beaucoup de pages qui sont imprimées au format papier et envoyées (pour certains une trentaine de pages).

Y a-t-il une obligation réglementaire ? Pourquoi ce document est papier alors que d'autres sont dématérialisés ?

Pour des raisons techniques, il n'est pas possible aujourd'hui d'envoyer ces factures en webitique. L'évolution est à l'étude.

La MSA Berry-Touraine réfléchit-elle à une nouvelle organisation de la plateforme téléphonique pour que les adhérents puissent joindre quelqu'un rapidement ?

La Plateforme de Services (PFS) a un des meilleurs taux d'appels aboutis parmi l'ensemble des PFS MSA et assure une continuité téléphonique sur le temps de la pause méridienne pour renforcer son accessibilité. Nous mettons aussi activement en œuvre le rappel (Call Back) pour rappeler au plus vite des adhérents qui n'arriveraient pas à nous joindre aisément.

Nous avons dédié des téléconseillers aux appels des professionnels de santé, et si l'évaluation est concluante, nous pourrions étudier l'extension de ce dispositif à d'autres populations comme les NSA, par exemple.

Le serveur vocal interactif (SVI) a évolué au 01/07/2022 avec un scénario d'appel renforcé qui permet de joindre directement les services (SST, ASS, Cotisation AS, CMCD). Il s'ensuit que ce flux n'est plus traité par la PFS (9,9% du total des appels). La PFS reçoit principalement des appels de premier niveau ; ce qui favorise le taux d'appels aboutis ainsi que la réduction du temps d'attente des adhérents. Ce dernier s'établit à 57 secondes depuis la mise en place du nouveau SVI (non calculé auparavant). Ce nouveau SVI permet aussi un traitement spécifique des appels des professionnels de santé qui aboutissent sur des téléconseillers dédiés, et formés.

La cellule Prévention Mal être ne pourrait-elle pas porter la création d'une « maison », un centre de soins pour accompagner les exploitants confrontés au mal-être.

Le programme de prévention du mal être est orchestré par le Préfet de chaque département. La « cellule » est composée de tous les partenaires et acteurs institutionnels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, un diagnostic de territoire est en cours dans chaque département. Si le diagnostic conclut à un tel besoin, le Référent Mal Etre pourrait en effet porter cette proposition auprès des instances décisionnelles. Mais, la création d'un centre de soins relevant du champ médical, elle doit être décidée par l'ARS.

Comment peut-on s'organiser pour que les délais d'affiliation des ayants droits se fassent rapidement ? Plusieurs dossiers, essentiellement, pour des cadres les délais d'affiliation sont très longs (plus de 6 mois).

Attention, sur le terrain, les réponses apportées par les prestataires, car carte non à jour, mettent en cause le paiement des cotisations par les NSA

Les employeurs ou salariés ne savent pas vers qui se tourner car la MSA et AGRICA se renvoient la responsabilité.

Nous sommes vigilants à ce que les délais d'affiliation soient les plus courts possibles (2 mois maximum). Les procédures ont été revues en 2022 en ce sens, et nous travaillons avec les organismes complémentaires pour débloquer en urgence les situations signalées, après avoir identifié les responsabilités (MSA ou Organisme complémentaire).

Il est important qu'au moment de l'embauche et au cours de la vie dans l'entreprise du salarié, l'employeur communique toutes les informations utiles de façon exhaustive à la MSA (DPAE, DSN).

Dans certains cas, lors de la visite médicale, il est préconisé une adaptation du poste de travail. Une information était transmise dans la foulée à l'employeur pour l'en informer.

Toutefois, avec la RGPD, le délai est passé 8 jours. Cela met en difficulté l'employeur, et notamment en cas d'accident du travail c'est la responsabilité de l'employeur qui pourrait être mise en cause.

Quelle solution a trouvé la MSA pour que ce délai disparaisse ?

M. Meunier a répondu à P. Delahaye directement le 22/02.

La CCMSA cherche à développer un produit informatique permettant la mise en liaison des entreprises avec le service SST et le suivi des dossiers. Dans l'immédiat, après la visite médicale, le médecin remet en mains propres les informations au salarié et à l'employeur, ou l'envoie par courrier. En effet, la liaison par mail pour des informations individuelles ou médicales n'est pas sécurisée au titre du RGPD.

Comment les assurés peuvent avoir une réponse rapide à leur demande « urgente » ?

- Problèmes d'accessibilité à la plateforme téléphonique : et quand on arrive à les joindre les réponses ne sont que du 1er niveau, au-delà la question est transmise au service avec une réponse ultérieure.

- Les délais de réponse aux messages sont longs et souvent la réponse apportée au bout de 48 heures n'est qu'une réponse d'attente : « nous transmettons votre demande au service concerné »

Le Front Office apporte une réponse de 1er niveau et interpelle les services pour une réponse plus technique. Ces derniers répondent à d'importantes sollicitations et ont engagé des plans d'actions pour réduire les stocks, et par voie de conséquence, les délais aux sollicitations entrantes.

En 2022, notre taux de réponse aux messages (3MR) en moins de 48h était de 74,3%, et donc inférieur à l'objectif COG (85%). Ce résultat s'explique par un premier trimestre particulièrement dégradé (absentéisme pour raison de santé et de formation) avec seulement 25% de 3MR répondus sous 48h. Il est à noter cependant des résultats très satisfaisant sur les T2 (99%), T3 (96%) et T4(93,3%)

Pour ce début d'année 2023, nous répondons à 99,9% des messages dans les 48h.

Cependant, même si la réponse délivrée par mail est assurée dans les délais, il peut subsister un sentiment de moindre qualité chez l'adhérent. Cela est à mettre en perspective avec la nature des réponses fournies, en particulier lorsqu'il s'agit d'informer l'adhérent que sa demande relève du niveau 2 et qu'elle a donc été transmise aux services compétents.

En 2022, 29,9% des messages (3MR) reçus à la PFS ont nécessité un transfert dans un service de back office. Ces transferts ont été traité selon un délai moyen de 24,91 jours.

**Les horaires d'affluence ne pourraient-ils pas être affichés sur le site internet?
Cela permettrait d'indiquer aux gens les horaires les plus propices pour appeler.**

Tout à fait, c'est une initiative opportune que nous pouvons à nouveau mettre en œuvre prochainement. Notre outil ne nous permet pas d'avoir une synthèse des flux heures par heures, aussi cela fait actuellement l'objet d'un relevé manuel en vue de produire ce support.

Le délai de versement des IJ est très long. Pour certains il n'y a pas d'autres revenus. La MSA engendre elle-même de la précarité chez ses adhérents. Comment la MSA envisage-t-elle de résorber ce délai de traitement ?

La crise covid 2020 - 2021 a posé des problèmes de gestion importants à la MSA, tant en termes humains (le virus a touché aussi les équipes) que de gestion (des milliers de demandes en plus avec des procédures faites dans l'urgence). Fin 2022 nous sommes revus à des délais normaux : environ 20 jours pour les indemnités journalières et les frais de soin, à réception de tous les documents. A noter que l'envoi des documents par les services en ligne ou la télétransmission chez les professionnels de santé permettent d'accélérer leur instruction et les paiements, ainsi que la qualité des DSN transmises par les employeurs.

Entre 20 et 25 jours pour les Indemnités Journalières en moyenne annuelle 2022, 15 jours pour les feuilles de soins papier, 1 jour pour les feuilles de soins télétransmises.

Sur janvier / février 2023, entre 15 et 22 jours pour les IJ => sortie de crise Covid.

Face à la démobilisation des délégués, ne pensez-vous pas qu'il pourrait être judicieux de revoir le rôle du délégué MSA et les attentes de l'institution bien en amont des élections 2025 afin de redonner du sens à notre mission et permettre de retrouver des élus impliqués et engagés ?

L'article L 723-3 du code rural et de la pêche maritime dispose que les Caisses de Msa «peuvent (...), sous leur responsabilité, (...) confier aux délégués cantonaux élus directement des trois collègues qu'elles désignent toutes missions, qu'ils effectuent à titre gratuit.

Rôle et missions des délégués sont cadrés par la charte nationale des élus (créée en 2002, et revisitée en 2020). Cette charte prévoit que sur le terrain, le délégué «se met au service des autres», «se rend présent dans son environnement», «s'intègre à la Msa», «participe à la vie démocratique», «assure le

relais entre les adhérents et la Msa», «prend des initiatives sur le terrain», «représente la Msa». Le sens de la mission est donc bien développé. C'est sa concrétisation, confrontée à l'aune de la réalité et de la disponibilité des élus, qui est plus difficile à mettre en œuvre.

C'est pourquoi, à chaque mandat, la Msa Berry-Touraine met en place un groupe de travail - composé de Présidents d'échelons locaux et d'Administrateurs - qui propose au CA les modalités de mise en œuvre de la vie mutualiste en tenant compte du contexte. Cela a été le cas aux dernières élections. Puis de nouveau à la sortie de la crise sanitaire Covid19

Dans ce contexte difficile en termes d'implication et de mobilisation, les élus présents sur les échelons locaux et les professionnels MSA partagent le sentiment d'être démunis face à ce manque d'investissement et de mobilisation globale. Il est de plus constaté dans l'ensemble du réseau MSA comme dans les réseaux associatifs, une évolution dans la conception de l'engagement bénévole dont il faut tenir compte désormais. Il faut en effet trouver des formats nouveaux entre le tout présentiel et le tout distanciel; l'engagement pérenne sur un mandat, ou l'engagement ponctuel sur une action.

C'est pourquoi, nous inscrivons régulièrement au plan de formation des élus des actions ayant pour objectifs de mobiliser et animer le réseau des délégués. A titre d'exemple, différentes formations ont été récemment proposées aux élus : au mois de mars 2023, la formation «Mobiliser les délégués» (11 personnes), en septembre-octobre 2023, la formation «Animer sa communauté à distance». Cette dernière devrait permettre de préparer le prochain mandat en aidant chacun à :

- Disposer d'éléments de communication simples qui permettent de remobiliser les élus dans leur rôle
- Donner les clés pour motiver et impliquer les élus dans la vie des échelons locaux (réunions, déploiements d'actions, ...).
- Identifier des bonnes pratiques et construire un plan d'actions simples et adaptées aux réalités de terrain.

Suite à des retours de certains élus locaux, il est difficile aujourd'hui de faire intervenir une assistante sociale MSA dans le cadre d'une intervention d'urgence. Le service social fait il face à des difficultés ponctuelles ou bien les modalités d'intervention ont -elles été modifiées ?

Il est vrai que l'équipe des Travailleurs Sociaux de l'Indre a connu récemment un départ en retraite, un arrêt pour maternité et un arrêt pour maladie. La gestion des effectifs et des budgets a fait que nous ne pouvions pas remplacer le départ en retraite avant avril 2023. Par contre, nous avons pu ouvrir deux postes en CDD pour compenser les deux arrêts de travail. Cependant, nous avons eu du mal à trouver des candidats, et lorsque nous en vons trouvé, les personnes sont :

- pour l'une partie pour une meilleure rémunération
- pour l'autre pour une maternité

Durant toute cette période, les deux Travailleurs Sociaux restant sur l'indre sont venus en renfort, ainsi que les collègues de l'Indre et Loire et du Loir et Cher. Cette entraide a permis que les délais de prise en charge des situations ne soient pas allongés. Mais il est vrai que cette prise en charge pouvait se faire à distance pour optimiser parfois le temps des équipes.

Cela ne traduit pas une modification pérenne des modalités d'intervention, mais une adaptation ponctuelle à un contexte particulier.

Depuis le 14 mars, la situation est stabilisée puisque la personne qui était en congé maternité est revenue, qu'un cdd est arrivé et que nous remplacerons le départ à la retraite à compter du 11 avril prochain.

L'âge maximum de 74 ans, pour être invité à un bilan de santé lors des Instants Santé MSA, ne devrait-il pas être repoussé face aux difficultés d'accès aux soins sur nos territoires ruraux et face au rallongement de l'espérance de vie ? Cette question vaudrait également pour les dépistages organisés type cancer.

Les bornes d'âge pour les campagnes de prévention des cancers (sein 74 ans, colorectal 74 ans, uterus 65 ans) sont régulièrement questionnées par des études scientifiques. Celles-ci ont démontré que :

Près de 80 % des cancers du sein se développent après 50 ans

94 % des cancers colorectaux se manifestent chez les personnes de plus de 50 ans.

Le pic d'incidence du cancer du col de l'utérus se situe vers 40 ans.

Ces études «bénéfices-risques» et «coût-efficacité» ont conclu à l'intérêt du dépistage sur ces tranches d'âge. Ainsi, au-delà de ces limites d'âge, les risques de cancer sont moindres. Le suivi individuel est alors plus approprié. C'est dans cette logique que s'inscrivent les Instants Santé, qui ont par ailleurs été élargis récemment au nouveaux retraités et auprès des jeunes, en plus des sous-consommateurs de soins. Tous les territoires sont concernés par les instants santé, les publics étant ciblés par période de 5 ans.

En complément : Pour réduire le nombre des cancers, au lieu de se questionner sur les dépistages des plus âgés, il serait plus efficace d'augmenter les taux de participation aux campagnes actuelles et de lutter contre les facteurs de risques tels que la consommation d'alcool et de tabac, le surpoids, ou encore des niveaux d'activité physique trop faibles et une sédentarité élevée dans la population. L'augmentation du taux de couverture vaccinale des filles et des garçons contre les human papillomavirus (HPV) est également une piste importante pour réduire les cancers liés à ce virus.

Madame BRUNEAU - Déléguée CFDT - donne lecture d'une motion rédigée par son organisation professionnelle :

«Bonjour à toutes et à tous.

Nous sommes réunis, aujourd'hui, en assemblée générale de la caisse MSA Berry-Touraine

Les ELUS CFDT ont été profondément marqués, depuis le début de l'année 2023, par la volonté de nos instances politiques de faire passer une réforme des retraites, injuste et inéquitable.

Ce projet de réforme a fait l'objet de massives contestations des français, françaises, travailleurs et travailleuses, en rejetant notamment la mesure phare, du recul de l'âge légal de départ en retraite imposé à 64 ans au lieu de 62 ans.

L'impact de ces mesures sur les conditions de travail, et la pénibilité de certains emplois, risquent fort de porter un coup sérieux sur les risques d'accident, de maladie, et d'engendrer une plus grande précarité pour tous ceux qui n'auront pu maintenir leurs emplois dans ces conditions. Depuis le passage de 60 à 62 ans, les situations de mise inaptitude permanente au travail, en production agricole ont augmenté et ont contribué à l'augmentation de 10% des cotisations des reglmes de prévoyance pour garantir le provisionnement de l'invalidité temporaire et permanente. La mise en invalidité entraîne par ailleurs, une chute de 30% de revenu, pour un salaire de référence qui flirte avec le SMIC.

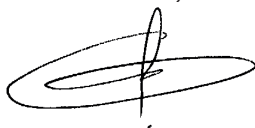
Le refus d'entendre et de prendre en compte les alternatives, à cette réforme proposées par les représentants et organisations syndicales des salariés, et éviter ces mesures Injustes, n'ont fait qu'amplifier le sentiment d'injustice des salariés, lesquels contribuent au financement de leurs régimes de retraites. Le risque de voir se transformer la contestation de cette réforme et cette expression massive, en ressentiment et en colère fait porter une lourde responsabilité aux instances politiques de ce pays.

Retirer le projet de loi, et reprendre le travail législatif restait la solution la plus sage.»

10 ❖ Clôture de l'Assemblée Générale

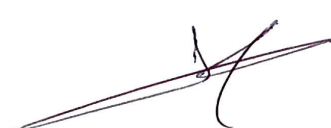
M. Pascal CORMERY lève la séance à 13h.

Le Président,



M. Pascal CORMERY

Le Secrétaire de séance,



M. Étienne LE MAUR

ANNEXE 1

Intervention de E. LE MAUR, Directeur de la MSA Berry-Touraine

AG – 7 avril 2023 - ISSOUDIN

Mesdames et messieurs,

Je serai bref car l'assemblée générale est avant tout le temps du politique, et pour ce qui est du rapport d'activité, vous avez eu tous l'essentiel dans l'animation diffusée, et plus encore dans le rapport in extenso figurant sur le site internet de la MSA.

Le Président Cormery, le 1er VP Didier Bultel et le DG de la CCMSA François Emmanuel Blanc vont développer chacun en ce qui le concerne les éléments marquant nationaux et locaux de l'année passée et les perspectives à venir.

Pour ma part, je me contenterai d'un focus de synthèse, cette année, sur la qualité de service. C'est en effet un sujet important puisque chacun veut en avoir pour son argent, et on le comprend. Je vais aller à l'essentiel en m'appuyant sur quelques diapos.

La politique d'accueil

D'abord un rappel de tous les points de contact physiques.

Ils sont au nombre de 16 : 8 France Services, 5 agences et l'accueil sur nos 3 sites principaux. Je sais la grande sensibilité de la question des points d'accueil physique pour les délégués, faisant écho aux besoins des personnes moins accoutumées à l'usage des téléservices. On voit sur cette carte le maillage relativement important de notre politique d'accueil physique.

On a reçu en 2022 xxx personnes. C'est peu et beaucoup : peu par rapport à l'ensemble de la population couverte et c'est tant mieux. Cela veut dire que la majorité des dossiers gérés ne requièrent pas de déplacement. Beaucoup aussi, ce qui nous amène à devoir améliorer sans cesse notre organisation, pour que les ressortissants agricoles n'aient pas besoin de se déplacer.

A noter le développement de France Services dont 2 pilotées par la MSA et peut-être bientôt une nouvelle).

Les nouveautés 2022

Ce qui est nouveau en 2022 :

-Présence renforcée : 16 points au lieu de 11, dans 5 France Services supplémentaires (Château-la-Vallière, Neuillé-Pont-Pierre, Mondoubleau, Saint-Aignan, Mézières-en-Brenne)

-Intensité renforcée : 98 jours/mois au lieu de 88

-Qualité renforcée : accentuation de l'accueil sur rendez-vous (personnalisation)

Ce que l'on recherchait, c'était d'augmenter l'éventail de notre présence tout en veillant à ce qu'elle soit efficiente, c'est-à-dire utile tout en maîtrisant le coût de ce renforcement.

Diapo « Perspectives 2023 »

-Rendez-vous en visio

Maintien de l'accueil physique : 97 % de satisfaction

-Travail affiné sur les motifs d'insatisfaction des publics (enquête périodique) : téléphone et mail

-Communication et accompagnement sur les téléservices

L'accueil physique reste un mode plébiscité. Et pour la MSA Berry-Touraine c'est un mode apprécié qualitativement : 97% de satisfaction Toutes populations confondues. Globalement en France, coupure Nord-Sud.

Pour le téléphone, des récriminations sont formulées sur la disponibilité et sur la prise en compte des situations individuelles. Pour la 1ère, on a pourtant des taux de décochés parmi les meilleurs. Il y a donc un désajustement entre la réalité et la perception, de part et d'autre. Un exemple : les employeurs ont un avis très négatif dans l'enquête, alors qu'ils ont un accès direct à leur gestionnaire de compte ! Et si l'avis tient au fait qu'ils paient selon eux trop de cotisations, on ne pourra pas leur

donner satisfaction.

Pour les mails, on répond en 48h et on respecte cet engagement. Mais souvent, on doit indiquer aux demandeurs que nous avons besoin de davantage de temps pour apporter la réponse sur le fond. Et cela génère alors de la frustration.

Les effectifs et le coût de gestion

Diapo : Les effectifs affectés aux missions de la MSA

Total : 297 agents équivalents temps plein (306 personnes physiques) année 2022

Cible 2025 : 303 Équivalent Temps Plein

Engagements institutionnels : baisse de -10 Équivalent Temps Plein en 2022 (-26 ETP en 2021)

Effectif en proximité : 80 personnes

TS, conseillers en prévention, conseillers en protection sociale, personnels d'accueil physique, télé-conseillers, 1 référent Mal-être, animateurs des territoires.

Soit 25% (compter les hiérarchiques ni la Médecine du Travail).

Les autres : prestations, cotisations et missions de support

La MSA n'est pas une machine à prélever des cotisations. C'est une de ses missions, mais pas la seule.

On peut parfois pester de payer des cotisations, mais on ne peut ignorer qu'en contrepartie, les prestations (609M€) et l'accompagnement ainsi que le service couvrent largement la contribution financière, pour un faible coût.

Les coûts de gestion

J'innove peu sur ce point car déjà abordé l'année dernière, mais permet de fixer les esprits

DSS 2019 : de 1 à 4% selon les branches et régimes

Compagnies d'assurance : entre 17 et 20%

Cour des Comptes mai 2020 : « En 2018, les charges de gestion courante de la MSA représentaient 3,9 % des produits de gestion technique à la MSA contre 2,6 % pour les branches du régime général ».

Sur la critique de la Cour des Comptes, la CCMSA s'en est largement expliquée en 2020

Justifié par :

-La diversité des missions

Nous assurons toutes les missions en une seule caisse des 4 organismes du régime général (CAF, CPAM, CARSAT, URSSAF), avec en plus la médecine du travail et un ancrage territorial fin

-La dimension territoriale, justement : on sera toujours plus cher quand on va jusqu'au dernier kilomètre -ou au 1er kilomètre- à la ferme, dans les campagnes, que dans une gestion de masse qui par nature, statistiquement, s'avère majoritairement accès sur l'urbain ou le péri-urbain

MSA Berry-Touraine :

-2,43 € de frais de fonctionnement pour 100 € de prestations (2,70 € en 2021)

-34 € de cotisations prélevées pour 100 € de prestations

Localement, notre coût de gestion est une estimation car des missions sont mutualisées avec Beauce Coeur de Loire et parce que la réalité des caisses est désormais multiple, entre les missions nationales déléguées à certaines caisses.

Mais les écarts de coût se resserrent entre les caisses. Et nous n'avons pas à rougir de ce coût, qui reste bas.

Vous noterez ainsi la diminution de ce coût, en lien avec les engagements de productivité.

Les enjeux en matière d'activité

-Le défi de la réforme des retraites (incertitude) : faire face dans l'urgence

Nos outils devront être adaptés dans l'urgence. Je ne parle pas non plus de la réforme actée des 25 meilleures années Non Salarié Agricole, pour laquelle tout reste à faire

-Le défi de la médecine du travail : plan national d'action

En Berry-Touraine nous avons la chance d'avoir pu recruter sur ces derniers mois des médecins du Travail. L'effectif n'est pas complet mais on s'en approche. Merci à Pierrick Darcel et Etienne Meunier, avec l'appui aussi du Dr Marcotullio. La situation en France est toutefois difficile, ce qui a amené la CCMSA (FE. Blanc) à missionner un groupe de travail (pilote par M. Debacq) pour proposer des solutions. Le rapport est tout chaud et sera diffusé sous peu. Nous y avons contribué (j'étais dans le groupe).

-L'accompagnement des employeurs et des exploitants en matière de formalités administratives DSN, IJ, prévention, accès aux droits des salariés : autant de sujets de travail à travailler avec eux, dans une logique d'écoute client

-La poursuite du mouvement de dématérialisation

C'est une voie de productivité pour l'institution, indispensable pour se maintenir à flot. Le monde agricole n'a pas de raison de rester en deçà des attentes. A nous de l'accompagner. On est à seulement 71% de satisfaction sur les téléservices 76% France entière). Et très bas sur les employeurs. Il faut absolument comprendre pourquoi (DSN ?)

-Maîtrise des coûts internes (renchérissement du coût de l'énergie de +x%, réduction des effectifs, impératif de renforcer notre présence sur les territoires et maintenir la qualité de service, voilà l'équation. C'est là aussi la richesse du réseau MSA, autour de la CCMSA, pour imaginer les solutions et diffuser les bonnes pratiques

-Maintien des compétences du personnel

Le marché du travail est en tension comme vous le savez, engendrant des difficultés à trouver certaines compétences : comptables, médecins, contrôleurs, et une forte volatilité vers des structures qui paient mieux. On a réussi à partager un nouveau Dentiste-conseil avec Beauce Coeur de Loire.

Tous ces défis sont à relever. Nous sommes engagés. La qualité de la gestion est une condition de la pérennité de l'institution. Cela me permet de conclure sur la préparation de l'avenir

Pour préparer l'avenir

Il s'agit pour l'institution de prendre son élan pour garder la maîtrise de son destin

-Objectif : préparer le positionnement stratégique de la MSA dans la perspective du prochain mandat et de la prochaine COG Ce sont 2 échéances qui coïncideront en 2025. Pour la précédente COG, l'institution a travaillé en interne et mis en œuvre une stratégie d'influence sans précédent, notamment auprès des ministres, des cabinets, des parlementaires. Cette fois-ci, l'idée est de s'appuyer aussi sur les partenaires, et encore davantage sur les élus de la MSA, tout en gardant la visibilité des pouvoirs publics.

-Principes : pragmatisme, sobriété, participation des élus, personnels, partenaires, organisations syndicales

-Calendrier : lancement en janvier, partage de l'état des lieux AG CCMSA 2023, adoption des orientations AG CCMSA 2024

Nous aurons donc à y contribuer, par des travaux et par l'approfondissement du lien avec les acteurs du territoire. Mais le Directeur Général de la CCMSA et le Président en parleront mieux que moi.

Pour ma part, dans le mandat qui m'est confié par le Conseil d'administration et le cadre institutionnel d'action, je poursuis la mobilisation de toutes les équipes de la MSA Berry-Touraine pour la qualité de service et de la gestion, et je les remercie pour leur engagement sur cette noble mission.

J'en ai terminé

Merci de votre attention

ANNEXE 2

Intervention de D. BULTEL, 1er VP MSA Berry-Touraine AG – 7 avril 2023 - ISSOUDIN

Mesdames et Messieurs les délégués , M. Le Président, M. Le Directeur Général de la CCMSA, M. le Directeur de la MSA Berry-Touraine, mesdames et messieurs,

Le Directeur Général de la CCMSA et le Président CORMERY interviendront tout à l'heure pour revenir sur les sujets qui ont marqué 2022 et commenter l'actualité de l'année en cours et ses perspectives. Pour ma part, je souhaitais évoquer, concernant la vie mutualiste et les questions institutionnelle, 3 points en 2022 et 1 sujet s'agissant des développements en 2023.

1 - L'action commune intitulée « Engagés pour l'alimentation

C'était une thématique commune à toutes les caisses de MSA, sous forme d'actions organisées entre le 2 et le 9 octobre dernier sur toute la France, ayant mobilisé 2500 élus et attiré la curiosité de 150 000 visiteurs, à travers 350 événements. L'objectif était de mieux faire connaître la MSA. Pari réussi. La MSA Berry-Touraine y a contribué activement, avec une 30aine d'élus appuyés par nos 3 animateurs, pour 9 actions de territoire sur les 3 départements. Les actions, qui ont drainé plus de 1 100 personnes, étaient souvent festives, toujours éducatives.

On réfléchit actuellement à une autre mobilisation collective pour 2023.

2 - Noël solidaire.

Il s'agit là d'une action réitérée au niveau national, dans le cadre d'un partenariat établi en 2020 avec le Secours Populaire.

Le but était d'apporter un peu de chaleur au sein des foyers défavorisés, en offrant des cadeaux collectés principalement auprès des salariés des caisses. Au niveau France entière, le bilan, en cours, devrait atteindre 10 000 jouets ou articles alimentaires.

Localement, ce sont 424 dons, essentiellement des jouets, qui ont été collectés au sein de la MSA Berry-Touraine -auprès des salariés de l'entreprise et auprès des élus- et remis aux antennes locales du Secours Populaire. P. Cormery et moi-même, au nom du Conseil d'administration, vous en remercions.

On sait combien des situations sociales sont difficiles et l'acte de don est gratifiant pour celui qui le commet, et au combien réconfortant pour celui qui en bénéficie, même si recevoir n'est pas toujours facile.

3 - Le bien-être en agriculture.

Je l'avais évoqué l'année dernière et souhaitais cette année redire la satisfaction pour l'institution -et en particulier pour notre Caisse Berry-Touraine- d'avoir installé le dispositif et de le voir fonctionner, notamment là où, en France, il y avait des manques. Un seul chiffre : les services nous disent que l'activité a plus que doublé. On peut déplorer de constater ces statistiques puisqu'elles témoignent de la détresse de certains de nos ressortissants, parfois des voisins, mais on peut aussi se réjouir de notre capacité à les prendre en charge. Souvent, l'absence de comptage masque une réalité cachée. Alors ne craignons pas les chiffres en les reconnaissant s'il s'agit d'agir, ce que nous faisons.

4 – Le projet de réforme des retraites.

Le sujet est évidemment sensible et en pleine actualité. Fin 2022, il a été annoncé que la présentation du projet serait assurée en 2023, pour ne pas perturber les fêtes. Et on le comprend, avec le recul.

En tant que 1er Vice-Président de la MSA Berry-Touraine, il n'est pas dans mon rôle de porter une critique positive ou négative. Je n'en ai ni la légitimité, ni le mandat.

Mais comme élu, je recueille, j'écoute, j'agrège la parole de ceux qui s'expriment, notamment ceux du monde des salariés, et je note quelques éléments de questionnement parmi lesquels on trouve les suivants :

-Sur la situation des femmes d'abord : n'y a-t-il pas une attention à porter sur la distorsion des carrières qui se fait à leur détriment, inégalité patente durant la vie active, que le projet va accentuer au moment de la retraite ?

-Sur la pénibilité et les carrières longues ensuite : est-ce que le sujet est suffisamment traité dans ce projet ? Sa réalité est sans doute différente entre une grande entreprise, une petite, un travail isolé. Elle peut être également psychologique et pas seulement physique. Et dans une organisation, la prise en compte des capacités de chacun ne devrait-elle pas aussi pouvoir s'appréhender en fonction de l'âge, rendant ainsi un éventuel allongement de la carrière plus pertinent ?

-Sur le travail par ailleurs : alors que chaque jour on mesure les liens toujours plus étroits entre la question des Retraite et celle plus générale du Travail, une telle réforme n'aurait-elle pas avantage à avoir été incluse dans le sujet plus général du travail et des conditions de travail, de l'emploi, de la formation, afin de mobiliser d'autres leviers ?

-Sur l'acceptabilité enfin : comme le soulignent certains analystes peu suspects de complaisance à l'égard des mouvements sociaux, une telle réforme ne nécessite-t-elle pas d'impliquer suffisamment les partenaires sociaux dans sa préparation pour garantir son acceptabilité. Et également un délai dans l'application, pour ne pas pénaliser ceux qui étaient au seuil de leur départ ?

Quoi qu'il en soit, la MSA sera tenue, en tant qu'organisme de sécurité social agricole, de mettre en œuvre la réglementation sur les retraites, quelle que soit l'issue de ce projet, parce que c'est son rôle. Mais je voulais aussi souligner un autre aspect de son rôle : rester à l'écoute de ses ressortissants, sur les territoires, qui seront impactés par la réforme (si elle passe). Je pense notamment à des situations de mal-être existantes qui heureusement ne trouvent pas majoritairement leur origine au travail, mais pour lesquelles, dans ces cas-là, les salariés concernés resteront plus longtemps en entreprise. Il faudra bien s'en occuper. Je ne parle pas des organisations syndicales : elles sauront faire ce qu'elles ont à faire.

Je parle de la MSA : nous avons aujourd'hui un dispositif, notamment avec nos Sentinelles et nos délégués, qui pourrait y contribuer.

Merci de votre attention.

ANNEXE 3

Intervention de P. CORMERY, Président MSA Berry-Touraine

AG – 7 avril 2023 - ISSOUDIN

A titre liminaire, je souhaiterais débiter cette Assemblée Générale en remerciant tous les élus, administrateurs et délégués, les salariés et l'équipe de direction pour l'année écoulée et pour votre capacité à être présents et mobilisés sur le terrain, au service de tous nos adhérents salariés et non-salariés.

Je vous remercie pour les actions menées sur tous les fronts dans notre mission de protection sociale et plus globalement dans vos missions d'accompagnement des acteurs du monde agricole et rural. Tout d'abord Mesdames, Messieurs les élus, il me semble important de vous rappeler combien vos actions sont précieuses pour nos adhérents:

- o Elles permettent d'identifier leurs besoins et leurs éventuelles difficultés : Ainsi, vous contribuez à les aider, les informer et déclencher les aides et accompagnements personnalisés (prestations sociales, PEC, aide à domicile, répit des aidants, etc.) Une aide qui prend encore plus de sens en période de crise comme celle que nous traversons.

- o Vous participez aux actions mises en place par la MSA (actions prévention santé ou santé-sécurité au travail, campagnes de dépistage, conférences santé) et apportez pour certains projets locaux, votre connaissance terrain (micro-crèches, transports solidaires, actions jeunes, etc ...). L'investissement des élus a été fondamental dans l'Action commune alimentation menée en octobre 2022, action qui a mobilisé en France 20 000 participants au sein de 350 actions.

- o Les crises suscitent inévitablement la mobilisation de la MSA : à chacune d'entre elles, qu'elle soit alimentaire, climatique, sanitaire ou économique, la MSA a su montrer son savoir-faire dans son soutien aux adhérents.

- En 2022, et à titre d'illustrations, je citerais quelques dispositifs d'aides mis en place grâce aux services de la MSA :

- o La crise en Ukraine : un dispositif exceptionnel de PEC (PEC résilience) a été mis en place par le Gouvernement à hauteur de 171 M€.

En Berry-Touraine, les décisions d'attribution permettent la redistribution d'une enveloppe proche de 1,8 million d'euros.

- o L'épisode de gel d'avril 2021 : Le dispositif a été validé par l'Union européenne en 2022.

En Berry-Touraine, cette aide a permis d'accompagner les exploitations à hauteur de près de 2,5 millions d'euros.

- o Plan de soutien des agriculteurs touchés par la sécheresse 2022 : Un accompagnement des exploitants et entreprises, toutes filières confondues, a été mis en place par le Gouvernement via un report des cotisations et contributions sociales de l'année 2022 afin de soulager les trésoreries.

- o La crise conjoncturelle de la filière porcine : un dispositif de report et de prise en charge de cotisations sociales a été mis en place par le gouvernement dans le cadre du plan de soutien à la filière porcine.

- Sur une enveloppe de 270 M€ destinée à compenser les pertes subies par les éleveurs porcins entre le 1er septembre 2021 et le 28 février 2022, une enveloppe de 20 M€ a été spécifiquement consacrée à la prise en charge des cotisations. En Berry-Touraine, ce sont 126 000 euros qui seront attribués aux éleveurs concernés au cours du printemps.

o Lorsque nous parlons de crise, nous ne pouvons pas éluder le contexte inflationniste difficile. Une « indemnité inflation » d'un montant de 100€ a ainsi été versée par les caisses de Sécurité Sociale en fin d'année à toutes les personnes (y compris salariés et non-salariés agricoles) gagnant moins de 2.000€ net par mois. Ainsi, en Berry-Touraine, 520 personnes en ont été bénéficiaires pour 52 000€ en 2022.

Je tenais à remercier également les salariés MSA pour avoir été présents dans la mise en œuvre de ces dispositifs mais aussi plus largement, d'avoir pu suivre le rythme des réformes.

Celles-ci ont été nombreuses en 2022 à l'instar :

o de la revalorisation, à partir du 1er janvier 2022, de la retraite des conjoints collaborateurs et des aides familiaux (Loi « CHASSAIGNE 2 ») ;

o du projet de loi portant mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat (revalorisation de 4% des pensions et des minimas sociaux ;

la déconjugalisation de l'AAH au 1er octobre 2023 au plus tard)

o du calcul sur les 25 meilleures années de la retraite des non-salariés agricoles qui doit être effective à partir du 1er janvier 2026 en raison des importants travaux informatiques nécessaires à la mise en œuvre de la mesure ;

o la réforme des retraites qui, sous réserve de la décision du Conseil constitutionnel, devrait être effective pour les mesures d'âge au

1er septembre 2023.

Cette liste non-exhaustive de réformes permet de mesurer à quel point les services de la MSA sont fortement sollicités. Malgré les contraintes, en particulier sur les effectifs, nous avons toujours été au rendez-vous et nous le resterons. Il en va de la responsabilité de la MSA et de notre crédibilité auprès des pouvoirs publics.

Ainsi, pour continuer à exercer notre mission de service public, de proximité et de qualité, la caisse centrale ne cesse de défendre la pérennité de nos moyens humains et financiers.

o A cet égard, il était indispensable, et nous l'avons obtenu des pouvoirs publics en octobre dernier, que le personnel puisse bénéficier de la revalorisation de 3,5% de la valeur du point ainsi que d'un supplément d'intéressement de 200 euros.

o Nous menons des échanges soutenus avec les tutelles ; très concrètement nous avons demandé un budget complémentaire pour 2023 qui vise à compenser les effets de l'inflation sur les charges de fonctionnement et sur le pouvoir d'achat des salariés.

o Nous mettons en place également un pilotage resserré des budgets pour optimiser la gestion et l'anticipation des dépenses dans un contexte contraint.

o Et enfin, tous ensemble nous poursuivons une stratégie d'influence active via des rencontres parlementaires et des rendez-vous ministériels réguliers. Preuve de l'efficacité de nos actions à la fois nationales et locales, nous avons rencontré au SIA, le Président Macron, de nombreux ministres dont la première, Mme Borne, et nos ministres de tutelle de l'agriculture et de la santé, ainsi que plus d'une trentaine de parlementaires.

LES DÉFIS DE DEMAIN

Défi climatique, agroécologique, démographique, défi lié à l'alimentation mais également défi économique, sociétal et de l'innovation, l'agriculture poursuit une véritable révolution.

Dans ce contexte, la MSA, plus que jamais, se doit d'être au rendez-vous pour aider l'agriculture à relever ces enjeux.

En agriculture, la santé humaine, animale et environnementale sont inextricablement liées.

o A cet égard, nous avons opéré une refonte de notre stratégie santé en intégrant une démarche de santé globale avec des propositions concrètes visant à améliorer la santé dans les territoires ruraux, l'espérance de vie, lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans le domaine, garantir la qualité de la prise en charge et développer l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et soutenir les aidants.

Pour chacun de ces enjeux, des objectifs stratégiques ont été développés.

- Les plans d'action, portés par la caisse centrale de MSA, sont coordonnés au niveau régional par les ARCMSA et mis en œuvre par les caisses dans les territoires.

- Cette stratégie santé est également portée dans le cadre du Conseil National de la Refondation Santé (CNR) afin que la MSA soit pleinement identifiée comme un acteur à part entière de la mise en œuvre des politiques publiques de santé dans les territoires ruraux.

o La mise en œuvre de façon efficiente de notre stratégie santé est portée par notre guichet unique :

- C'est un atout clé en matière de prévention, car il permet de repérer les adhérents les plus fragiles et éloignés du parcours de santé puis de les accompagner dans une approche globale professionnelle, sanitaire et sociale.

- A ce niveau également il s'agit de renforcer nos actions de prévention en poursuivant les actions en cours (Instants santé, actions collectives seniors, dépistages organisés des cancers, ateliers nutritifs...) et en développant de nouvelles actions telles les Instants aidants pour proposer un accompagnement individuel sanitaire et social.

Vous le savez, les professionnels agricoles sont, de par leur activité, en première ligne des risques environnementaux.

o En réponse, il s'agit pour la MSA de développer une démarche de prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations. Cette démarche nécessite une montée en compétence des conseillers en prévention afin qu'ils puissent intégrer dans leur accompagnement des transitions, les différentes dimensions de la santé et promouvoir des méthodes et outils innovants en matière de prévention.

o Dans une logique d'innovation et de prévention, le Conseil scientifique de la MSA propose depuis 2020 un appel à projets de recherche qui apporte son soutien financier à des projets scientifiques notamment en lien avec l'exposition aux produits phyto ou encore les impacts des évolutions des pratiques agricoles sur la santé physique et mentale des professionnels.

o La MSA est également impliquée dans le renforcement du repérage de risques émergents : prévention et sensibilisation des risques professionnels biologiques, en particulier zoonotique, chez les travailleurs en contact avec les animaux d'élevage, la faune sauvage, les végétaux et l'environnement naturel.

Je ne peux pas évoquer des risques et défis sans évoquer le sujet du mal être du milieu agricole.

o Depuis l'annonce de ce plan par le Ministre de l'agriculture le 23 novembre 2021, la MSA est fortement mobilisée dans sa mise en œuvre avec :

o L'installation de Comités départementaux dans lequel la MSA siège avec un diagnostic du régime agricole fortement apprécié ;

o La création d'un poste de référent « mal-être agricole » dans chacune des caisses de MSA et la structuration en 2022 des réseaux « sentinelles » (qui existaient déjà dans certains territoires) afin d'améliorer leurs actions de proximité et de détection auprès de celles et ceux en situation de détresse.

Ainsi, la MSA Berry-Touraine pilote les comités techniques des départements de l'Indre-et-Loire et de l'Indre, elle coanime avec la Chambre d'agriculture dans le Loir-et-Cher. Ainsi, 43 aides au remplacement ont été délivrées et 36 aides au soutien psychologique.

Il est à noter que la MSA organise la

2ème rencontre des réseaux professionnels de l'accompagnement consacré au « Mal être en agriculture : en parler et agir » le 20 avril à la Caisse centrale.

o A ce sujet, je vous informe que l'ancien député du Lot-et-Garonne, Olivier DAMAISIN, a remplacé le 29 mars, Daniel LENOIR en tant que Coordinateur national de la feuille de route sur le mal-être.

De multiples acteurs interviennent sur les territoires.

o Afin de donner de la visibilité aux exploitants sur les dispositifs d'accompagnement dans les installations, transitions d'exploitations et transitions agricoles, nous allons proposer un module d'orientation vers les actions de la MSA et les autres acteurs/dispositifs.

Il sera mis en place au 2nd semestre 2023.

o Tous ces sujets sont abordés dans les concertations régionales et nationales pilotées par le ministère et les Chambres. Elles visent à élaborer le futur pacte et projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles qui sera soumis au Parlement au 2nd semestre.

o A cette occasion, la MSA réaffirme son souhait de modification du code rural (Article L.722-1 et L 722-5) qui permettrait l'affiliation au régime agricole de nouvelles activités (agriculture urbaine, élevage d'insectes, production d'énergie etc.) et au-delà, du secteur agroalimentaire.

Il s'agit également pour la MSA de sécuriser les affiliations classiques avec l'homogénéisation des règles afin que tous puissent bénéficier d'un régime professionnel unifié.

UNE PROTECTION SOCIALE A HAUTEUR D'HOMMES

La MSA propose à ses adhérents un modèle que nous pourrions qualifier de « protection sociale à hauteur d'hommes ».

Cette proximité au monde rural est portée par les femmes et les hommes qui font le groupe MSA notamment ses 13 000 salariés.

o La proximité c'est notre ADN : elle se matérialise en particulier au travers du programme France Services qui permet de réinstaller les services publics au plus près des administrés. Le dispositif rencontre un franc succès, comme en témoigne la fréquentation de la France Services installée sur le stand de la MSA au dernier salon de l'agriculture (60 visites/jour en moyenne).

En Berry-Touraine, nous bénéficions de 16 points d'accueil avec notamment les 6 France Services au sein desquelles la MSA est partie prenante.

La dernière France Services venue compléter notre maillage territorial a été inaugurée en avril 2022 à Romorantin dans les locaux de la sous-préfecture. Au sein des 2 France Services pilotées par la MSA,

à Valençay et Romorantin, 6400 visiteurs y ont été guidés.

o Une offre de services reconnue : au-delà de sa mission de service public, en tant que 2ème régime de protection sociale, la MSA intervient au profit de l'ensemble du monde rural en animant un réseau d'offre de services de proximité.

L'offre de services du groupe MSA regroupe

210 associations du champ de l'économie sociale et solidaire ouverte à tous.

L'offre de services en MSA Berry-Touraine, c'est : MSA Services, 2 associations Présence Verte, 1 service de tutelles, l'ASEPT CVL dont l'action s'étend sous l'impulsion des partenaires de l'Inter-régimes et des conférences des financeurs notamment.

On peut également se féliciter d'un réseau de 200 MARPA, résidences seniors, au niveau national dont 17 MARPA sur notre territoire BT.

Enfin, les 14 000 élus de la MSA sont les « fers de lance » de notre engagement sur les territoires.

o Notre modèle mutualiste est moderne, il permet plus que jamais de « refabriquer » du commun et de « retisser » des liens dans une société fracturée par les crises.

o Notre enjeu sera de promouvoir les forces de notre modèle auprès des jeunes notamment et dans la perspective des élections de 2025 en valorisant encore davantage l'engagement des élus de la MSA sur les territoires.

Il s'agira du sujet porté par les Journées Nationales 2023 qui se tiendront à Tours en octobre.

CONCLUSION

Nous devons sans attendre nous engager dans la construction du plan stratégique MSA 2030. Cette démarche a été lancée avec des travaux qui nous mobiliseront tous autour d'objectifs communs. Cette feuille de route sera validée lors de l'AG 2024 de la CCMSA.

Elle servira également à appuyer la prochaine négociation de la convention d'objectifs et de gestion.

La MSA une institution responsable, solide et d'avenir.

Dans cette perspective, je sais pouvoir compter sur vous et votre engagement.

Merci de votre attention.